



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

10 septembre 2020

union-bgi.com

Cet acteur n'est pas autorisé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à proposer certains services ou placements financiers en France.

Nom

union-bgi.com

Catégorie(s) liste noire

Usurpation

Date de mise en ligne sur le site

10/09/2020

Des contenus pour vous accompagner



Placements atypiques : de quoi parle-t-on ?



Forex, options binaires : un marché à fuir



Investir dans les crypto-actifs (bitcoin, etc.)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02